



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°01_06_2025

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du mardi 8
avril 2025**

Séance du mardi 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 18 juin 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 22
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	Mme Marjorie MOLLETON	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Vincent RIVAUD, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Marc MELOTTI, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Jean Louis DESSALLES, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Vincent FARGEAS donne pouvoir à Alain PEYROU

Monsieur le Président présente le procès-verbal du comité syndical du mardi 8 avril 2025, annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal du comité syndical du mardi 8 avril 2025, annexé en pièce jointe.

Pour : 44	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour extrait conforme :

Coulounieix-Chamiers le : 27 juin 2025

Secrétaire de séance

Marjorie MOLLETON



Président du SMD3

Pascal PROTANO

